



Notre ordre est majeur

Voilà dix-huit ans que les premières élections ordinales se sont tenues. Le 18 mai 2006 ont eu lieu les premières élections des conseils régionaux.

Élu depuis sa création, j'ai participé au conseil en tant que trésorier adjoint, trésorier et à la fonction de président depuis 2012.

Ensemble nous avons œuvré pour la reconnaissance de notre profession. Conscient de l'image de l'Ordre, souvent réduite pour certains aux tâches administratives fastidieuses, je remercie celles et ceux qui m'ont porté à cette fonction riche d'enseignement et d'expérience. Aussi, je vous invite à vivre vous aussi de l'intérieur notre institution en vous portant volontaire aux prochaines élections.

Je vous propose de vous investir et d'endosser cette responsabilité partagée de représenter toute une profession. L'Ordre est majeur puisqu'il représente la profession et de fait tous les professionnels inscrits.

Nous avons réussi à inscrire notre profession dans l'exercice pluridisciplinaire et dans l'exercice coordonné. Ainsi chaque maison de santé pluridisciplinaire possède son PÉDICURE-PODOLOGUE.

Depuis la loi N°2016-41 du 26 janvier 2016 avec l'article 124 reconnaissant la compétence du pédicure-podologue à effectuer un diagnostic en pédicurie-podologie, jusqu'à l'obtention en première intention avec prise en charge des orthèses plantaires en mai 2023, un chemin remarquable a été effectué.

Enfin, je pense que l'universitarisation est un levier indispensable à l'évolution de notre profession.

La région Centre-Val de Loire peut se féliciter de l'ouverture prochaine d'une école universitaire en pédicurie-podologie rattachée à la faculté d'ORLEANS.

Bien à vous tous,

Bien confraternellement.

Christophe HUON

1 Éditorial

2 Accueil des nouveaux diplômés / Bilan 2022 / Budget Prévisionnel 2024

3 Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

4 Mouvements du Tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
CENTRE-VAL DE LOIRE

23 boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 21 55

contact@centre-valdeloire.cropp.fr

Permanences

Lundi à vendredi
8 h 30 > 13 h 30

Editeur :
CROPP Centre-Val de Loire
Directeur de la publication :

HUON Christophe

Rédacteurs :

BERTHOULOUX Mélanie,

HUON Christophe,

RIMBERT-HOLLANDERS Céline

Dépôt légal : Février 2024

ISSN 2427-1268

ACCUEIL DES NOUVEAUX DIPLOMÉS

Le 14 septembre 2023,
nous avons reçu
les diplômés 2023
pour la prestation
de serment, nous leur
souhaitons la bienvenue
et un bel avenir
dans la profession.



Bilan 2022 EN EUROS

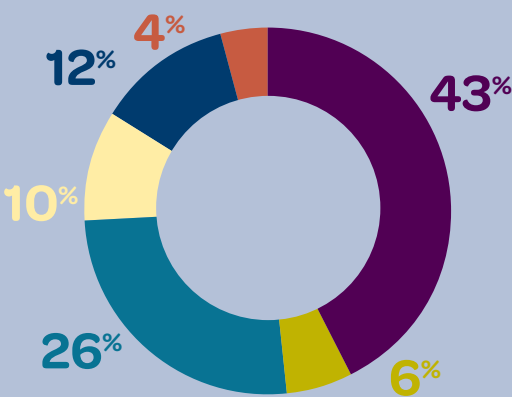
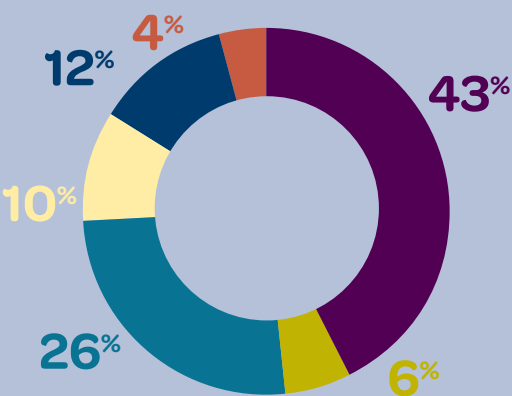
LOYER + CHARGES	10 547
SALAIRES + CHARGES	50 506
INDEMNITÉS ET FRAIS DE CONSEILLERS	29 345
AUTRES CHARGES	8 068
TIMBRES / TÉLÉPHONE	2 574
IMPÔTS ET TAXES	997
TOTAL	102 037

RECETTES 2022	
PRODUITS ONPP	102 979
TOTAL	102 979

Budget Prévisionnel 2024 EN EUROS

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2024	
LOYER + CHARGES	11 150
SALAIRES + CHARGES	51 000
INDEMNITÉS ET FRAIS DE CONSEILLERS	33 000
AUTRES CHARGES	3 560
TIMBRES / TÉLÉPHONE	2 700
IMPÔTS ET TAXES	1 010
TOTAL	102 420

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024	
PRODUITS ONPP	102 470
TOTAL	102 470



Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis les élections ordinales 2021, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R.4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Cette année encore, vous êtes invités à voter par voie électronique.

Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CROPP !

En Centre-Val de Loire, **du 2 au 16 mai 2024**, vous pourrez voter en ligne pour élire **2 binômes** respectant la parité homme/femme, **soit 4 postes à pourvoir** pour un mandat allant jusqu'en 2030.

Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- **être inscrit au tableau** du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- **être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans**, soit avant le 16 mai 2021,
- **être à jour de cotisation**,
- **ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature**,
- **ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive,
- **être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne** ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

Comment se porter candidat

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).

Impérativement avant le **mardi 16 avril 2024 - 16 heures**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CROPP Centre-Val de Loire, soit à l'adresse suivante :

La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit **une déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

- soit individuellement leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- soit (et de préférence) conjointement leur candidature en binôme.

Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr

La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.

Voter par Internet

Le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **jeudi 2 mai 2024 (9 heures) au jeudi 16 mai 2024 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CROPP Centre-Val de Loire. Il est possible de vérifier les inscriptions sur la liste électorale affichée à son siège à partir du 15 mars 2024 et y présenter d'éventuelles réclamations.

Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !

Tous les électeurs recevront individuellement le 30 avril au plus tard un message par courriel, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistance téléphonique mise à votre disposition via un **numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de **voter sur place le mercredi 15 mai 2024** au siège du **CROPP Centre-Val de Loire** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

A la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

Agenda électoral

15 mars 2024 > Annonce des élections et affichage de la liste électorale

16 avril 2024 - 16h > Date limite de réception des candidatures

26 avril 2024 > Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

30 avril 2024 > Envoi des e-mails « identifiant pour obtenir son mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

2 mai 2024, à 9 h > Ouverture de la période de vote électronique.

15 mai 2024 > Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CROPP

16 mai 2024, à 15 h > Fermeture du système de vote, proclamation des résultats.

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Centre-Val de Loire

23 boulevard Rocheplatte - 45000 ORLEANS

Permanences : Du lundi au Vendredi de 8h30 à 13h30.

Permanence exceptionnelle le mardi 16 avril 2024 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Il est préférable de prendre RDV par téléphone au 02 38 77 21 55 avant de se déplacer.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 16 avril à 16 heures) sera irrecevable.

Conseillers sortants en 2024

- > Madame DUPRET BILLON Valérie
- > Monsieur HUON Christophe
- > Madame RIMBERT HOLLANDERS Céline
- > Monsieur LECLERC Vincent

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 03/03/23 au 14/12/23

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville
CHARPENTIER	LUCAS	28	LE GAULT-SAINT-DENIS
RENVOISE	LÉONIE	28	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES
ROUSSEAU	HONORINE	37	LANGAIS
ROUSSEAU	MAËLLE	28	LEVES
SERVOIN	CHLOÉ	28	MAGNY
SONGI PEDRO	PAULINA	45	LE MALESHERBOIS
THIBAUT	CÉLINE	37	CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE
TOURLET	LISA	41	VENDOME
VALLEE	VITTORIA	18	DUN-SUR-AURON

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Dép.	Ville	vers Région
BOUTEILLER	MARION	45	ISDES	NORMANDIE
BRISOT	PIERRE-LOUIS	45	ORLEANS	OCCITANIE
CHARPENTIER	LUCAS	28	LE GAULT SAINT DENIS	PAYS-DE-LA-LOIRE
JORROT	SOLÈNE	37	TOURS	NORMANDIE
LOURY	CAMILLE	45	CORQUILLEROY	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SUREAU	FABIEN	18	VIERZON	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
VERNE	ISABELLE	18	SAINT MARTIN D'AUXIGNY	NOUVELLE-AQUITAINE

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis Région
GERARD	PEGGY	36	DEOLS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GORET	LAURINE	28	NOGENT LE ROTROU	NORMANDIE
LE BOT-VACHER	LAURIE	36	ARGENTON SUR CREUSE	NOUVELLE AQUITAINE
MARTINEZ OZON	DOLORES	18	SAINT DOULCHARD	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MEMETEAU	EVA	37	LARCAY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
NOWAK	YANN	37	TOURS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
QUENET	CÉLINE	45	BRIARE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
AUFRERE	MARIE-CLAUDE	18	NERONDES
BENIZRI	SOPHIE	36	SAINT-BENOIT-DU-SAULT
BERTON	MAXIME	45	OLIVET
JOLY	EMILIE	37	TOURS

Reprises d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
CHESLET	STÉPHANE	18	SOYE-EN-SEPTAINE
CHIPOTEL	JEAN-MARC	36	ARGENTON-SUR-CREUSE
FALEUR	VANESSA	28	AUNAY-SOUS-AUNEAU
SALOME	LAURE	41	MARCILLY-EN-GAULT